

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 28 SEPTEMBRE  
2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC  
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X0100019f83-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

9

**URBANISME** : Cession d'une parcelle communale sise avenue Monclar d'environ 27 m<sup>2</sup> dans la perspective de réalisation d'un local à poubelle.

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la gare centre, la SNCF a recomposé la totalité de l'esplanade et reconfiguré l'ensemble des cheminements piétons.

Elle a été contrainte de procéder à la démolition d'un local d'évacuation des déchets lié à l'activité de l'hôtel IBIS appartenant au groupe COVIVIO, situé sur la parcelle cadastrée section HY n°492.

Aussi, en mesure de compensation et afin que l'hôtel IBIS puisse poursuivre son traitement des déchets, la ville d'Avignon propose de lui céder une emprise de terrain d'environ 27 m<sup>2</sup>, avant arpentage, sise avenue Monclar pour la reconstruction dudit local.

L'estimation de la valeur de la parcelle réalisée par la direction de l'Immobilier de l'Etat est fixée à 4 400 euros.

La ville d'Avignon propose donc de céder ce bien pour un montant total de 4 400 € au profit de la société Foncière COVIVIO ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

Dans le cadre de cette opération, les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,  
Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 28 septembre 2024 autorisant la désaffectation et le déclassement d'une fraction du domaine public communal non cadastrée,  
Vu l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession d'une emprise foncière d'environ 27 m<sup>2</sup>, avant arpentage sise à Avignon, avenue Monclar, au profit de la société COVIVIO, dont le siège social est situé au 10 rue de Madrid - 75008 PARIS, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 4 400 € ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOPTE**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024**

**ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024**